STATUTS ET RÈGLEMENTS

COMMISSION DU 30 MAI 2023

Présents : MM LETELLIER – FAUGERON- BAILLIEZ

Absence excusée : M ANTUNES

Absence non excusée : M MERHEZ

Assiste : M BADIANE

INFORMATIONS

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

DEMANDE D'EVOCATION

JOUY LE MOUTIER FC

Match n°24685344 du 14/05/2023 U18 D2.A JOUY LE MOUTIER FC 1 / MONTMAGNY FC 1

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € JOUY LE MOUTIER (évocation).

Suite de la demande d'évocation du club **JOUY LE MOUTIER FC au motif : Inscription d'un joueur suspendu sur la feuille de match** la Commission demande au secrétariat d'interroger le club de **MONTMAGNY FC** sur l'inscription du joueur **M. Seclan licence n° 2546381441** sur la rencontre citée ci-dessus. Date d'effet de la suspension 10/04/23.

Réponse impérative avant le 05/06/2023 avant 12h

CORMEILLAIS ACS

Match n°24689170 du 30/04/2023 U16 D1 CORMEILLAIS ACS 2 / SOISY ANDILLY MARGENCY 1

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € CORMEILLAIS ACS (évocation).

Suite de la demande d'évocation du club **CORMEILLAIS ACS au motif : Inscription d'un joueur suspendu sur la feuille de match** la Commission demande au secrétariat d'interroger le club de **SOISY ANDILLY MARGENCY FC** sur l'inscription du joueur **B. Sylla licence n° 2547274460** sur la rencontre citée ci-dessus. Date d'effet de la suspension 20/02/23.

Réponse impérative avant le 05/06/2023 avant 12h

ECOUEN FC

Match n°24617471 du 14/05/2023 SENIORS D3.A PONTOISIENNE JS 1 / ECOUEN FC 2

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ECOUEN FC (évocation).

Le club de PONTOISIENNE JS ayant répondu dans les délais.
Demande d'évocation du club de ECOUEN FC sur l'inscription du joueur G. Quentin licence n° 2318043886 du club de PONTOISIENNE JS susceptible d'être suspendu.

Considérant qu'en l'espèce, le joueur G. Quentin licence n° 2318043886 du club de PONTOISIENNE JS est inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée ci-dessus alors qu'il était suspendu pour un match ferme, date d'effet de la suspension le 01/05/2023. Considérant que le 14/05/2023 il était toujours suspendu.

La Commission dit demande d'évocation recevable et fondé, la commission donne match perdu par pénalité à l'équipe SENIORS D3.A de PONTOISIENNE JS pour l'inscription et la participation du joueur G. Quentin licence n° 2318043886 au match cité ci-dessus alors qu'il était en état de suspension.

AMENDE : 100€ (PONTOISIENNE JS) pour inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu.

CREDIT : ECOUEN FC : 43,50 €
DEBIT : PONTOISIENNE JS : 53,50 €

ECOUEN FC : 1 BUT 3 POINTS
PONTOISIENNE JS : 0 BUT - 1 POINT

De plus la commission inflige un match de suspension ferme au joueur G. Quentin licence n° 2318043886 à date d'effet le 05/06/2023.

MENUCOURT AS

Match n°24685608 du 14/05/2023 U18 D3.A GOUSSAINVILLE FC 2 / MENUCOURT AS 1

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € MENUCOURT AS (évocation).

Le club de GOUSSAINVILLE FC ayant répondu dans les délais.
Demande d'évocation du club de MENUCOURT AS sur l'inscription du joueur D. M. Shaequil licence n°2546748854 du club de GOUSSAINVILLE FC susceptible d'être suspendu.

Considérant qu'en l'espèce, le joueur D. M. Shaequil licence n°2546748854 du club de GOUSSAINVILLE FC est inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée ci-dessus alors qu'il était suspendu pour trois matchs fermes, date d'effet de la suspension le 16/04/2023. Considérant que le 14/05/2023 il était toujours suspendu.

La Commission dit demande d'évocation recevable et fondé, la commission donne match perdu par pénalité à l'équipe U18 D3.A de GOUSSAINVILLE FC pour l'inscription et la participation du joueur D. M. Shaequil licence n°2546748854 au match cité ci-dessus alors qu'il était toujours en état de suspension.

AMENDE : 100€ (GOUSSAINVILLE FC) pour inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu.

CREDIT : MENUCOURT AS : 43,50 €
DEBIT : GOUSSAINVILLE FC : 53,50 €

MENUCOURT AS : 1 BUT 3 POINTS
GOUSSAINVILLE FC : 0 BUT - 1 POINT

De plus la commission inflige un match de suspension ferme au joueur D. M. Shaequil licence n°2546748854 à date d'effet le 05/06/2023.

THILLAY ESM

Match n°24673694 du 02/04/2023 ANCIENS D3.C VAUREAL FCM 11 / ASSOA 11
Match n° 24673724 du 09/04/2023 ANCIENS D3.C VAUREAL FCM 11 / SARCELLES AAS 12
Match n° 24673688 du 30/04/2023 ANCIENS D3.C VAUREAL FCM 11 / THILLAY ESM 11

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € THILLAY (EVOCATION).

Suite de la demande d'évocation du club **THILLAY ESM au motif : acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée au règlement.**

Demande d'évocation irrecevable. L'évocation est insuffisamment motivée. Commission indique que les évocations doivent être nominales.

La Commission dit résultat acquis sur le terrain.

RECLAMATION

OSNY FC

Match n° 24616869 du 16/04/2023 SENIORS D2.B MENUCOURT AS 1 / ESSG 3
Match n° 24616874 du 14/05/2023 SENIORS D2.B ESSG 3/ ERAGNY FC 1
Match n° 24616879 du 28/05/2023 SENIORS D2.B COSMO TAVERNY 2/ ESSG 3

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € OSNY FC (réclamation).

Réclamation d'OSNY FC irrecevable.

Art. 30 bis du Règlements Sportifs du DVOF

"La mise en cause de la qualification et/ou de la participation exclusivement des joueurs peuvent, même s'il n'a pas été formulé de réserves préalables sur la feuille de match, intervenir par la voie d'une réclamation formulée, uniquement par les Clubs participant à la rencontre, dans les conditions, de forme, de délai et de frais, fixées pour la confirmation des réserves, par les dispositions de l'article 30.12 du présent Règlement Sportif".

RESERVE

BEAUCHAMPS AS

Match n°24694817 du 28/05/2023 U14 D3.C ERAGNY FC 2 / BEAUCHAMPS AS 1

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 €BEAUCHAMP AS (réserve).
Réserve du club de **BEAUCHAMPS AS sur** potentiellement 3 joueurs qui auraient joué plus de 10 matchs avec l'équipe supérieur alors que nous sommes dans les cinq dernières journées de championnat, reçue le 15 mai 2023. Réserve recevable non fondée.

Seulement 2 joueurs de **ERAGNY FC 2** ont joué plus de 10 matchs avec l'équipe supérieure alors que nous sommes dans les cinq dernières journées de championnat.

- M. DNA Keylann licence n° 2547762288 (17 matches)
- P. Melvin licence n° 2547578697 (17 matches)

La Commission dit résultat acquis sur le terrain.

EMMB

Match n°24616751 du 28/05/2023 SENIORS D2.A ARGENTEUIL RC 2 / EMMB 1

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € EMMB (réserve).

Réserve du club EMMB confirmée le 29/05/2023 AU MOTIF : participation de plus de 3 joueurs qui auraient joué plus de 10 matchs avec l'équipe supérieure alors que nous sommes dans les cinq dernières journées de championnat
Réserve recevable sur la forme non fondée

Seulement 3 joueurs de l'équipe d'ARGENTEUIL RC ont participé avec l'équipe supérieure à plus de 10 matchs alors que nous sommes dans les cinq dernières journées de championnat

- M. Dylan licence n° 2545034068 (18 matches)
- A. Aurélien licence n°2546240142 (23 matches)
- R. B. Malon licence n°2546029289 (21 matches)

La Commission dit résultat acquis sur le terrain

COURDIMANCHE AS

Match n°24685348 du 28/05/2023 U18 D2.A ERAGNY FC 1 / COURDIMANCHE AS 1

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € COURDIMANCHE AS (réserve).

Réserve du club de COURDIMANCHE AS confirmée le 29/05/2023 au motif que 3 joueurs d'ERAGNY FC inscris sur la feuille de match sont mutés hors période.

Réserve recevable non fondée.

Aucun joueur nommé n'est muté hors période.

La Commission dit résultat acquis sur le terrain.

TOURNOI

ESSG

Homologation du tournoi du 17 JUIN 2023 U13F. Tournoi homologué.
Homologation du tournoi du 17 JUIN 2023 U12. Tournoi homologué.

Participation : 2 X 10€
Total = 20 €

ECOUEN FC

Homologation du tournoi du 17 JUIN 2023 U13. Tournoi homologué

Participation : 1 X 10€
Total = 10 €

DEMANDE D'EVOCATION

EAUBONNE CSM

Match n°24897346 du 22/04/2023 FUTSAL D1 EAUBONNE CSM 1 / VAUREAL AFS 1

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € EAUBONNE CSM (EVOCATION).

Réponse au mail d'Eaubonne CSM du 24/05/2023

Les demandes d'évocation du club de VAUREAL FCM ont été prise en compte et dites fondées, car le motif était :

"Acquisition d'un droit indu, par infraction répété aux règlements". (Voir article 30 ter du RS)

La demande d'évocation du club d'Eaubonne CSM sur les mutations hors période n'est pas nominale, et ce n'est pas un motif à évocation car ce n'est pas une infraction répétée au règlement.

La Commission répond à votre demande de précision, mais la réponse ne proroge en aucune façon le droit d'appel qui peut être exercé après chaque décision

DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF
AVERTISSEMENT FMI 1ère 2ème et 3ème NON-UTILISATION DE LA TABLETTE (Art 44.4)

CHAMPIONNAT

Critérium U13 Féminin A 8 / Phase 2 / Poule A

Journée du 24 MAI 2023

Deuil Enghien Fc 1	Pontoisienne Js 1	Les deux clubs responsables

Deuil Enghien Fc 1 : AVERTISSEMENT
PONTOISIENNE Js 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

U 14 D3 / Phase Unique / Poule C

Journée du 27 MAI 2023

St Brice Fc 2	Argenteuil Rc 3	Les deux clubs responsables

St Brice Fc 2 : AVERTISSEMENT
Argenteuil Rc 3 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

U 14 D4 / Phase Unique / Poule B

Journée du 27 MAI 2023

St Brice Fc 3	Gonesse Rc 3	Les deux clubs responsables

St Brice Fc 3 : 100€ AMENDE
Gonesse Rc 3 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

U 14 D4 / Phase Unique / Poule D

Journée du 27 MAI 2023

Fosses Uf 2	Eaubonne Csm 1	Fosses F. U. 3 responsable

Fosses F. U. 3 : 100€ AMENDE
Eaubonne Csm 1 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

U12-U13 (Serie 4) Phase 2 / Phase 2 / Poule A

Journée du 27 MAI 2023

Cergy Pontoise Fc 2	Montmorency Fc 2	Les deux clubs responsables

Cergy Pontoise Fc 2 : AVERTISSEMENT
Montmorency Fc 2 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

Fosses F. U. 1	Entente Ssg 2	Les deux clubs responsables

Fosses F. U. 1 : AVERTISSEMENT
Entente Ssg 2 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

U12-U13 (Serie 4) Phase 2 / Phase 2 / Poule B

Journée du 27 MAI 2023

Fosses F. U. 2	Entente Ssg 3	Les deux clubs responsables

Fosses F. U. 2 : AVERTISSEMENT
Entente Ssg 3 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

Cergy Pontoise Fc 3	Montmorency Fc 3	Les deux clubs responsables

Cergy Pontoise Fc 3 : AVERTISSEMENT
Montmorency Fc 3 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

U12-U13 (Serie 4) Phase 2 / Phase 2 / Poule C

Journée du 27 MAI 2023

Fosses F. U. 3	Entente Ssg 4	Les deux clubs responsables

Fosses F. U. 3 : AVERTISSEMENT
Entente Ssg 4 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

U12-U13 (Serie 4) Phase 2 / Phase 2 / Poule E

Journée du 27 MAI 2023

Montmagny Fc 1	Ermont As 1	Les deux clubs responsables

Montmagny Fc 1 : AVERTISSEMENT
Ermont As 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

U12-U13 (Serie 4) Phase 2 / Phase 2 / Poule F

Journée du 27 MAI 2023

Montmagny Fc 2	Ermont A.S. 2	Les deux clubs responsables

Montmagny Fc 2 : AVERTISSEMENT
Ermont A.S. 2 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

U12-U13 (Serie 4) Phase 2 / Phase 2 / Poule G

Journée du 27 MAI 2023

Montmagny Fc 3	Ermont As 3	Les deux clubs responsables

Montmagny Fc 3 : 100€ AMENDE
Ermont As 3 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

U12-U13 (Serie 4) Phase 2 / Phase 2 / Poule H

Journée du 27 MAI 2023

Montmagny Fc 4	Ermont As 4	Les deux clubs responsables

Montmagny Fc 4 : 100€ AMENDE
Ermont As 4 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

U10-U11 (Serie 2) Phase 2 / Phase 2 / Poule C

Journée du 27 MAI 2023

Ent. Beaumont Mours 1	Persan U.S. 5	Les deux clubs responsables

Ent. Beaumont Mours 1 : AVERTISSEMENT
Persan U.S. 5 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

U10-U11 (Serie 2) Phase 2 / Phase 2 / Poule D

Journée du 27 MAI 2023

Ent. Beaumont Mours 2	Persan U.S. 6	Les deux clubs responsables

Ent. Beaumont Mours 2 : AVERTISSEMENT
Persan U.S. 6 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

U10-U11 (Serie 2) Phase 2 / Phase 2 / Poule A

Journée du 27 MAI 2023

Viarmes Asnieres Ol. 3	Soisy Andilly Margen 1	Les deux clubs responsables

Viarmes Asnieres Ol. 3 AVERTISSEMENT
Soisy Andilly Margen 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

U12-U13 (Serie 4) Phase 2 / Phase 2 / Poule D

Journée du 27 MAI 2023

Cergy Pontoise Fc 5	Montmorency Fc 5	Les deux clubs responsables

Cergy Pontoise Fc 5 : 100. € AMENDE
Montmorency Fc 5 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

Fosses F. U. 4	Entente Ssg 5	Les deux clubs responsables

Fosses F. U. 4 : 100. € AMENDE
Entente Ssg 5 : 100. € AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

E.S. Herblay 4	Argenteuil Fc 4	Les deux clubs responsables

E.S. Herblay 4 : 100. € AMENDE
Argenteuil Fc 4 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

Criterium Avenir U12 Série 2 / Phase 2 / Poule B

Journée du 27 MAI 2023

Bezons U. Sec. Om. 12	Entente Ssg 12	Les deux clubs responsables

Bezons U. Sec. Om. 12 : AVERTISSEMENT
Entente Ssg 12 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

Cvo - Crédit Mutuel U15 F. / Phase 1 / Poule Unique

Journée du 27 MAI 2023

Goussainville Fc 1	Eragny Fc 1	Les deux clubs responsables

Goussainville Fc 1 : AVERTISSEMENT
Eragny Fc 1 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

Seniors D2 / Phase Unique / Poule A

Journée du 28 MAI 2023

Soisy Andilly Margen 1	Vaureal Fcm 1	Entente Ssg 7 responsable

Soisy Andilly Margen 1 : AVERTISSEMENT
Vaureal Fcm 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

Seniors D3 / Phase Unique / Poule A

Journée du 28 MAI 2023

Deuil Enghien Fc 2	Gafepb 1	Entente Ssg 8 responsable

Deuil Enghien Fc 2 : AVERTISSEMENT
Gafepb 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

Seniors D3 / Phase Unique / Poule C

Journée du 28 MAI 2023

Montmorency Fc 1	St Leu 95 Fc 3	Les deux clubs responsables

Montmorency Fc 1 100€ AMENDE
St Leu 95 Fc 3 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

Anciens D2 / Phase Unique / Poule B

Journée du 28 MAI 2023

Portugais Persan Asc 11	Beauchamp As 11	Les deux clubs responsables

Portugais Persan Asc 11 : AVERTISSEMENT
Beauchamp As 11 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

Anciens D3 / Phase Unique / Poule A

Journée du 28 MAI 2023

Beauchamp As 12	Vallée Du Sausser Es 11	Les deux clubs responsables

Beauchamp As 12 : AVERTISSEMENT
Vallée Du Sausser Es 11 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

Criterium Vétérans + De 45 Ans / Phase Unique / Poule A

Journée du 20 MAI 2023

Ecouen Fc 15	E.S. Herblay 15	Les deux clubs responsables

Ecouen Fc 15 : AVERTISSEMENT
E.S. Herblay 15 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

Criterium Vétérans + De 45 Ans / Phase Unique / Poule B

Journée du 28 MAI 2023

Montmorency Fc 15	Champagne Sfc 95 15	Les deux clubs responsables

Montmorency Fc 15 : AVERTISSEMENT
Champagne Sfc 95 15 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

U 18 D3 / Phase Unique / Poule A

Journée du 28 MAI 2023

Sarcelles Aas 3	En champagne Beaumont 2	Les deux clubs responsables

Sarcelles Aas 3 : AVERTISSEMENT
En champagne BEAUMONT 2 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

Groslay Fc 1	Goussainville Fc 2	Les deux clubs responsables

Groslay Fc 1 : AVERTISSEMENT
Goussainville Fc 2 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

U 18 D3 / Phase Unique / Poule B

Journée du 28 MAI 2023

Puiseux Louvres 95 1	En champagne/Beaumont 1	Les deux clubs responsables

En champagne/Beaumont 1 : 100€ AMENDE
Puiseux Louvres 95 1 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

U 16 D2 / Phase Unique / Poule B

Journée du 28 MAI 2023

Roissy En France U.S 1	En. Ecouen Bouffémont 1	Les deux clubs responsables

Roissy En France U.S 1 : AVERTISSEMENT
En. Ecouen Bouffémont 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

U 16 D3 / Phase Unique / Poule A

Journée du 28 MAI 2023

Bezons Uso 2	Franconville Fc 2	Les deux clubs responsables

Bezons Uso 2 : AVERTISSEMENT
Franconville Fc 2 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

U 16 D3 / Phase Unique / Poule C

Journée du 28 MAI 2023

Goussainville Fc 2	Sarcelles Aas 5	Les deux clubs responsables

Goussainville Fc 2 : 100€ AMENDE
Sarcelles Aas 5 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

Criterium U13 Futsal / Phase 2 / Poule A

Journée du 28 MAI 2023

Marcouville City Cp 1	Garges Djibson 1	Les deux clubs responsables

Marcouville City Cp 1 : AVERTISSEMENT
Garges Djibson 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

Criterium U11 Futsal / Phase 2 / Poule B

Journée du 28 MAI 2023

Marcouville City Cp 2	Persanaise Cfj 1	Les deux clubs responsables

Marcouville City Cp 2 : AVERTISSEMENT
Persanaise Cfj 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI sont sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

De plus la commission n'ayant aucuns éléments de la non-utilisation de la FMI ne peut déterminer l'équipe fautive et pénalise les deux équipes.

DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF RECTIFICATIF du PV du 22 MAI 2023
AVERTISSEMENT FMI 1ère 2ème et 3ème NON-UTILISATION DE LA TABLETTE (Art 44.4)

U12-U13 (Serie 4) Phase 2 / Phase 2 / Poule D

Journée du 20 MAI 2023

St Leu 95 Fc 4	Montigny Fc 95 4	St Leu 95 Fc 4 responsable

St Leu 95 Fc 4 : AVERTISSEMENT
Montigny Fc 95 4 : RETRAIT AVERTISSEMENT

U12-U13 (Serie 4) Phase 2 / Phase 2 / Poule C

Journée du 20 MAI 2023

St Leu 95 Fc 3	Montigny Fc 95 3	St Leu 95 Fc 3 responsable

St Leu 95 Fc 3 : AVERTISSEMENT
Montigny Fc 95 3 : RETRAIT AVERTISSEMENT

U10-U11 (Serie 3) Phase 2 / Phase 2 / Poule B

Journée du 20 MAI 2023

Menucourt As 2	Eragny Fc 4	Les deux clubs responsables

Menucourt As 2 : RETRAIT AVERTISSEMENT
Eragny Fc 4 : RETRAIT AVERTISSEMENT

U12-U13 (Serie 1) Phase 2 / Phase 2 / Poule A

Journée du 20 MAI 2023

Pierrelaye Fc 1	Ezanville Ecouen Us 1	Les deux clubs responsables

Pierrelaye Fc 1 : RETRAIT AVERTISSEMENT
Ezanville Ecouen Us 1 : RETRAIT AVERTISSEMENT

La prochaine réunion LUNDI 05 JUIN A 14h00